

Barèmes Honoraires

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

Honoraires sur ventes TTC (TVA incluse 20 %) :

Les honoraires d'agence sont intégralement à la charge du vendeur.

Les honoraires sont calculés sur le prix de vente par tranches de prix cumulés.

Jusqu'à 30 000 €	3 000 € TTC
De 30 001 à 60 000 €	7 %
De 60 001 à 150 000 €	6 %
De 150 001 à 300 000 €	5 %
A partir de 300 001 €	4 %

Exemple d'une maison vendue 213 000 € : nos honoraires TTC s'élèvent à : $3000 + (30.000 \times 7\%) + (90.000 \times 6\%) + (63.000 \times 5\%) = 13\,650$ €

Honoraires de Location Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

- Zone « très tendue » Zone « tendue » Zone « non tendue »

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : 8 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : 3 € TTC

Honoraires à la charge du locataire

5 % TTC du loyer annuel hors charges dans la limite de la réglementation en vigueur de 8 €/m² (Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail) + 3 €/m² (Honoraires de réalisation de l'état des lieux)

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	0 € TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	5 % TTC du loyer annuel hors charges
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

Honoraires Avis de Valeur

Dans le cadre d'une succession, division, donation ou sur demande expresse d'un notaire :

Evaluation écrite suite à visite : 190 € TTC par bien.